



TÉLÉTRAVAIL

Le Comité Européen confirme l'application des Accords nationaux

07 juillet 2026

Le Comité Européen, qui s'est tenu ce mardi 7 juillet, confirme ce que nos Organisations Syndicales, FO et CFE-CGC, avaient obtenu dès le 16 juin à propos du Télétravail.

Depuis plusieurs semaines, FO et CFE-CGC n'ont cessé de défendre le respect des accords collectifs signés.

Le 16 juin dernier, lors de la réunion avec la DRH France, FO et CFE-CGC avaient obtenu la garantie que l'accord QVCT-Télétravail demeurerait pleinement applicable et que rien ne permettait d'en limiter ou d'en détourner l'application.

Aujourd'hui, cette position est officiellement confirmée au niveau européen par notre CEO.

Le message est désormais sans ambiguïté. L'accord actuel sur le travail hybride reste pleinement valide et applicable.

Les managers doivent rester les décisionnaires de l'organisation du travail au sein de leurs équipes, conformément à notre accord QVCT.

FO et CFE-CGC prennent acte avec satisfaction de cette confirmation officielle. Elle met fin aux interprétations contradictoires qui ont pu être données ces dernières semaines.

Aussi, cette confirmation engage désormais l'ensemble de la ligne managériale et les ressources humaines.

Aucun manager, aucune direction locale, aucune organisation ne peut désormais s'affranchir des dispositions prévues par les accords en vigueur.

FO et CFE-CGC resteront particulièrement vigilants sur le sujet.

Chaque salarié doit pouvoir bénéficier des droits que lui reconnaît l'accord, dans les mêmes conditions et avec la même équité, quel que soit son établissement ou son organisation.

L'intervention de notre CEO montre que nos Organisations Syndicales FO et CFE-CGC, en agissant avec détermination et responsabilité pour garantir le respect des accords signés majoritairement, ont permis de retrouver la voie de la raison et de l'apaisement loin des agitations en tout genre !